

## RAPPORT DE SYNTHÈSE

Vous avez choisi de confier votre rapport de synthèse à un historien du droit, alors que beaucoup parmi vous ne sont pas des juristes. Une telle marque de confiance m'honore particulièrement, mais ce choix ne comporte-t-il pas le risque de grossir de manière excessive la place accordée au droit ? De plus, parce que votre rapporteur n'est pas égyptologue, ne craignez-vous pas qu'il ait mal compris, ou pas compris du tout, tel ou tel point que vous aurez développé ? Néanmoins l'appel à un non spécialiste garantit presque à coup sûr une totale extériorité, garantie d'objectivité. Je tenais à poser ces quelques remarques en exergue pour rappeler avec modestie le champ de mes compétences et l'étendue de mes ignorances.

Vous avez retenu pour thème de colloque « le commerce dans l'Égypte ancienne ». On peut dire d'emblée que l'« Égypte » envisagée derrière ce titre dépasse très largement le cadre de l'État antique ; il s'agit en effet de toute une sphère d'influence égyptienne, puisqu'au fil des communications nous irons jusqu'au fond de la Méditerranée orientale, à des époques où cette région n'était pas soumise à l'Égypte, ou, à l'opposé, jusque dans la péninsule Ibérique. En fait, vous vous êtes donc proposé de réfléchir sur une aire méditerranéenne. Ce choix est tout à fait judicieux. Aujourd'hui la ville du Caire porte en arabe deux noms : *Umm el-Dunyâ* (« La Mère du monde ») et *El-Qâhira* (« la Victorieuse ») ; c'est l'ensemble de l'Égypte qu'il faudrait qualifier ainsi durant l'Antiquité. Cet ample regard que vous retenez incite l'observateur à se souvenir que presque toutes les civilisations postérieures à l'Égypte lui doivent quelque chose ; plus généralement, à l'heure où nous préparons la construction européenne et où il est indispensable de rappeler la dimension méditerranéenne du vieux continent, il est plus que jamais précieux de comprendre tout le poids dont l'Égypte a pesé dans l'élaboration d'une culture méditerranéenne ; Nicolas Grimal et Christopher Eyre notaient ainsi avec pertinence combien le comportement de la femme commerçante d'aujourd'hui s'apparentait à celui de son ancêtre de l'Antiquité.

Mais parce que les plus belles entreprises théoriques ne sont rien sans la logistique empirique destinée à les sous-tendre, il faut avant tout remercier Bernadette Menu. À

l'origine (avec Nicolas Grimal et d'autres membres fondateurs) de l'AIDEA qui organise ce colloque, Bernadette Menu fait preuve d'une ténacité et d'un courage qui forcent l'admiration. Son combat pour faire reconnaître la spécificité du droit égyptien est déjà ancien et ma présence parmi vous démontre qu'elle a réussi à convaincre des non égyptologues du bien-fondé de son action. Je suis sûr qu'elle en gagnera d'autres à sa cause, donnant ainsi au droit égyptien toute la reconnaissance qui devrait déjà être la sienne dans la communauté scientifique. Nicolas Grimal, qui lui n'est pas juriste, a depuis longtemps compris la place originale du droit égyptien et le soutien qu'il apporte aujourd'hui au colloque de l'AIDEA en est la preuve tangible. Le déroulement de ces journées a permis à tous de mesurer que le directeur de l'Ifao est non seulement un juristophile mais un hôte de qualité; le raffinement discret de son accueil a séduit tous les participants. Et la justesse de ses réflexions liminaires a nourri le programme de ces jours : en bon historien il soulignait d'emblée la question des sources (que devaient évoquer après lui Pierre Briant, Christopher Eyre et Schafik Allam) en précisant que certaines archives étaient « déclassées », c'est-à-dire qu'on les destinait à être brûlées, ce qui, bien sûr, réduisait d'autant nos connaissances; il faisait remarquer que si l'Égypte a beaucoup essaimé, elle a aussi beaucoup reçu et que nous assistons ainsi à des modélisations politiques croisées, parce que l'Égypte est un carrefour, tout comme Carthage — devait souligner Raymond Descat — par la suite. En fin de compte s'interrogeait Nicolas Grimal, de quel commerce s'agit-il?

Tels furent bien les sujets qui vous préoccupèrent durant ces jours, apportant certes de nombreuses réponses mais éclairant d'obsédantes questions sans réponse dans un débat de fond (I) qui me porte à dire que ces échanges sur le commerce furent un lieu de commerce urbain (II).